

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le



21025055

17 FEV. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0685 967 568**

Nom

(en entier) : **TREBO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue Vanderaye 125 à 1180 UCCLE**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Extrait du procès verbal de l'AGE du 21.09.2020

La séance se tient au siège social et est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur BOLLAND Fabrice (Administrateur).

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour, à savoir :

☐ Transfert du siège social.

Après avoir entendu la lecture du point repris à l'ordre du jour, l'assemblée acte le transfert du siège social de l'Avenue Vanderaye 125 à 1180 Uccle à l'Avenue du Bois Impérial de Regnac 27 à 4121 Neuville en Condroz.

Cette résolution prendra effet au 01 novembre 2020.

Ce transfert est validé et approuvé à l'unanimité par l'assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 15 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

BOLLAND Fabrice (Administrateur).

Déposé en même temps le procès verbal de l'AGE du 21.09.2020

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)